



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-13-2

Ottawa, le 17 novembre 2008

Avis de consultation et d'audience

8 décembre 2008

Gatineau (Québec)

L'article 16 est retiré de cette audience publique

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-13 du 17 octobre 2008 et CRTC 2008-13-1 du 24 octobre 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

À la demande de la requérante, l'article suivant est retiré de cette audience publique.

Article 16

L'ensemble du Canada

No de demande 2008-1412-0

Demande déposée par Mayhem Media Corp. (Mayhem) (la requérante), en vue d'obtenir l'autorisation d'acquérir l'actif de l'entreprise de service numérique spécialisé de catégorie 2 connue sous le nom de The Fight Network, de The Fight Network Inc.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>